



PROGRAMME « POUR ET SUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL »

Appel à propositions de recherche 2014

Guide d'aide à la rédaction des projets PSDR

Directeur national de PSDR4

André Torre

torre@agroparistech.fr

Contacts PSDR

	Contact	Téléphone	Email
Direction PSDR	Frederic Wallet Sabine Nguyen Ba	06 85 45 59 51 01 49 59 69 01	wallet@agroparistech.fr sabine.nguyen-ba@versailles.inra.fr
Région Aquitaine	Hubert de Rochambeau Frédéric Saudubray	05 57 12 26 60 05 57 89 08 48	hubert.de-rochambeau@bordeaux.inra.fr frederic.Saudubray@irstea.fr
Région Auvergne	Laurent Trognon	04 73 44 07 17	laurent.trognon@agroparistech.fr
Région Centre	Catherine Beaumont	02 47 42 78 21	presidence.valde Loire@tours.inra.fr
Région Midi-Pyrénées	Pauline Lenormand Danielle Galliano	05 61 28 57 50 05 61 28 53 66	plenormand@toulouse.inra.fr danielle.galliano@toulouse.inra.fr

Procédure de dépôt des dossiers

Procédure de dépôt des dossiers

Pour déposer un dossier sur le site psdr.fr veuillez suivre les 4 étapes suivantes

1. Télécharger les documents relatifs à l'appel à projet

Sur le site www.psdr.fr, dans le menu vertical, division « Appel à Propositions PSDR 4 », cliquer sur l'onglet « 1^{er} appel à propositions ».

Sur la page intitulée « 1^{er} appel à propositions » vous pourrez télécharger les documents suivants :

- Le 1^{er} appel à propositions PSDR 4
- Le guide d'aide à la rédaction des projets PSDR

Et aussi les documents à remplir suivants :

- Le formulaire administratif
- Le formulaire scientifique
- L'annexe budgétaire.

2. Soumettre une demande d'accès membre sur le site psdr.fr

Avant de déposer un dossier sur le site psdr.fr, **il est nécessaire de soumettre une demande d'accès membre**. Pour cela, veuillez suivre les étapes suivantes :

- 1) Sur le site www.psdr.fr cliquer sur « Accès identifié »
- 2) Soumettre une demande d'accès membre

Identifiez-vous
Veuillez entrer :

votre identifiant

votre mot de passe

Mot de passe oublié

Si vous êtes partenaire ou acteur du programme PSDR et n'avez pas encore d'identifiants vous pouvez soumettre une demande d'accès membre

- 3) Remplir le formulaire puis envoyer la demande à l'administrateur
- 4) Vous recevrez un mail avec vos codes d'accès (identifiant et mot de passe). Ces codes d'accès vous permettront d'accéder à votre extranet PSDR.

Attention : Un dossier = un accès identifié

Vous devrez utiliser un accès pour un projet déposé. Si plusieurs personnes souhaitent accéder au même extranet, il faudra se connecter avec les mêmes codes d'accès (identifiant et mot de passe).

Important : La demande d'accès membre devra être soumise **avant le 25/11/2014** afin de prévenir d'éventuels problèmes d'accès et éviter de dépasser la date limite de dépôt des dossiers, **prévue le 01/12/2014 à 13h**.

3. Remplir le dossier

Le dossier à déposer se compose de 3 documents : le formulaire administratif, le formulaire scientifique et l'annexe budgétaire.

Vous pourrez vous servir du document intitulé « Guide d'aide à la rédaction des projets PSDR » pour vous aider à remplir les 3 documents demandés.

NB : Format des fichiers. Vous allez télécharger les formulaires administratif et scientifique sous format Word. **Vous devez déposer ces documents sous format PDF** sur le site, à l'exception de l'annexe budgétaire qui reste sous format Excel.

4. Déposer votre dossier

Dernière étape, déposez votre dossier (les 3 documents). Connectez-vous muni(e) de vos codes d'accès en cliquant sur « Accès identifié ». Une fois identifié/e vous aurez accès à votre extranet PSDR. Sur la page extranet cliquez sur « Déposer un dossier PSDR 4 ». Choisir le document à déposer en veillant à ce qu'il soit au format adéquat puis valider (comme expliqué ci-dessous).

Dépôt de votre dossier

Sélectionnez le document à déposer :

Le formulaire administratif au format PDF :

Le formulaire scientifique au format PDF :

L'Annexe budgétaire au format Excel :

Avec extension .xlsx :

(Avec extension .xls)

valider

Un bouton permet de choisir le document à déposer. Pour lancer le dépôt sur le site cliquez sur « envoyer fichier » (un seul clic).

le document a déjà été déposé, il sera remplacé

Choisir le document PDF : Aucun fichier choisi

 [Retour accueil extranet](#)

Un message sur l'écran vous indique de le dépôt du fichier a réussi. A chaque fois qu'un document est correctement déposé sur le site, vous recevrez une alerte mail.

Format des fichiers. Vous allez télécharger les formulaires administratif et scientifique sous format Word. **Vous devez déposer ces documents sous format PDF sur le site**, à l'exception de l'annexe budgétaire qui reste sous format Excel.

Les documents déjà déposés sont indiqués sur le site comme ci-dessous.



Vous avez la possibilité de déposer un document après l'autre ou de revenir plus tard pour déposer un nouveau document. Lorsque les 3 documents auront été déposés, vous recevrez une confirmation mail indiquant que votre dossier est complet.

Pour anticiper des problèmes éventuels **merci de déposer le dossier complet le plus tôt possible.**

IMPORTANT : Veillez à déposer les 3 documents demandés. Aucun dossier incomplet ne sera pris en considération.

Veillez à ce qu'il n'y ait pas d'erreur ou d'oubli sur les documents avant de les déposer sur le site.

En cas de problème, merci de contacter Sabine NGUYEN BA (sabine.nguyen-ba@versailles.inra.fr).

Les Formulaires de réponse à l'Appel à propositions

Les Formulaires de réponse à l'Appel à propositions

Trois formulaires complémentaires composent les documents de réponse à l'appel à proposition :

- Un formulaire administratif
- Un formulaire scientifique et de valorisation
- Une annexe budgétaire

L'ensemble de ces documents devra être téléchargé sur le site du programme PSDR (www.psd.fr) avant le 1^{er} décembre 2014 à 13h00 pour que le dépôt du projet soit considéré comme validé. Les dossiers incomplets ou partiellement remplis seront considérés comme non recevables.

I. FORMULAIRE ADMINISTRATIF

Le formulaire administratif permet d'identifier le projet. Il comprend notamment les informations détaillées sur la composition du consortium, entre termes d'équipes et de partenaires acteurs des projets. Il permet de fournir des informations sur les compétences et l'investissement humain, utiles pour juger de l'adéquation des équipes avec les ambitions affichées dans le projet.

1. Fiche d'identité du projet

La fiche d'identité du projet est un document synthétique, qui doit permettre de caractériser le projet sur la base de quelques éléments simples d'information :

- Le titre du projet (120 caractères max.) : il doit être clair et explicite, évoquant la problématique traitée et évitant un caractère trop général
- L'acronyme du projet : évocateur du titre du projet
- L'identité et les coordonnées du responsable scientifique pour l'ensemble du projet
- L'identité et les coordonnées du référent acteur pour l'ensemble du projet
- Les régions dans lequel le projet est soumis et entend être déployé
- Le montant financier global demandé au titre de PSDR : le montant doit regrouper l'ensemble des demandes (tutelles scientifiques + conseils régionaux).

2. Présentation des équipes et des partenaires

Le volet administratif du dossier de réponse à l'appel à projet comprend une présentation de l'ensemble des partenaires impliqués dans le projet, équipes de recherche comme partenaires professionnels, associatifs ou acteurs publics.

Dans le cas des projets organisés sur plusieurs régions, un seul dossier de présentation, regroupant la totalité des partenaires, doit être présenté.

Deux tableaux de synthèse, présentant d'une part les laboratoires de recherche participant et d'autre part les principaux acteurs du projet, permettent de renseigner sur le nom du correspondant principal et

les coordonnées de l'organisme. Le porteur scientifique du projet, d'une part, l'acteur référent, d'autre part, doivent être mentionnés en premier.

Une fiche par équipe doit également être remplie. Elle fournit des informations sur le responsable scientifique du projet et le correspondant administratif, et donne le détail des personnes impliquées, leur grade discipline et leur volume d'engagement dans le projet. Le tableau correspondant permet également de clairement identifier les personnels à recruter en cours de projet. Enfin, un volet de cette « fiche équipe » est consacré à la présentation des savoir-faire des compétences du responsable de l'équipe engagée. Doivent ici être indiqués les éléments attestant des capacités du responsable du projet ; sa disponibilité et son engagement dans ce projet. Il est aussi demandé de signaler, le cas échéant, les autres projets qu'il coordonne ; les autres projets auxquels l'équipe contribue (UE, ANR, etc.) et les collaborations nationales ou internationales dans le domaine. Enfin, il convient de citer au moins 5 publications récentes en rapport avec le projet proposé et/ou attestant des compétences qui seront mobilisées.

Une fiche équivalente doit être remplie pour chaque partenaire professionnel impliqué dans le projet.

II. FORMULAIRE SCIENTIFIQUE ET DE VALORISATION

Durée des projets

La durée des projets ne pourra pas dépasser 4 années pleines, activités de recherche et de valorisation comprises. Les travaux de recherche doivent être menés durant les 3 premières années, la 4^{ème} année devant être exclusivement dédiée aux activités de valorisation

1. Fiche d'identité du projet

La fiche d'identité du projet est un document synthétique, qui doit permettre de caractériser le projet sur la base de quelques éléments simples d'information :

- Le titre du projet (120 caractères max.) : il doit être clair et explicite, évoquant la problématique traitée et évitant un caractère trop général
- L'acronyme du projet : évocateur du titre du projet
- L'identité et les coordonnées du responsable scientifique pour l'ensemble du projet
- L'identité et les coordonnées du référent acteur pour l'ensemble du projet
- Les régions dans lequel le projet est soumis et entend être déployé
- 5 Mots clés maximum illustratifs du projet
- La liste des principales disciplines scientifiques du projet (5 maximum).
- Le montant financier global demandé au titre de PSDR : le montant doit regrouper l'ensemble des demandes (tutelles scientifiques + conseils régionaux).

2. Résumé du projet

Le résumé du projet, de 5000 caractères maximum (espaces compris). Le résumé doit rappeler la question de recherche et les principaux axes de travail du projet. Les volets de production scientifique doivent y tenir une place primordiale, mais l'accent sera aussi mis sur les aspects partenariaux, de la co-construction aux opérations de valorisation. Les modalités de contribution aux enjeux de développement régional et territorial seront également rappelées, tout comme les avancées en faveur de la définition et de la mise en œuvre des politiques publiques.

3. Positionnement stratégique du projet et état de l'art (2 pages max.)

Le positionnement stratégique du projet vise à exposer la plus-value escomptée de la recherche mise en œuvre.

Deux principaux axes pourront être développés. En premier lieu il s'agira d'exposer dans quelle mesure le projet proposé constitue une interprétation des thèmes de l'appel à projet PSDR4, mais aussi de faire la démonstration de la correspondance du projet aux enjeux régionaux. Enfin de faire valoir que les recherches menées répondent aux attentes de certaines catégories d'acteurs sur les territoires.

En second lieu, le positionnement de la recherche par rapport à l'état de l'art scientifique sur la thématique proposée permettra de comprendre dans quelle mesure le projet apporte une contribution innovante par rapport aux travaux existants. La justification du choix des méthodes et l'apport constitué par l'originalité d'une démarche partenariale pour produire des connaissances nouvelles et actionnables pourront notamment être soulignés.

4. Description du projet (8 pages max.)

Distincte du positionnement stratégique, la description du projet exposera de manière plus détaillée en quoi il consiste.

En premier lieu seront exposés **les objectifs poursuivis et l'originalité de la recherche (4.1)**. Les objectifs doivent être précisément identifiés et exprimer les avancées que le projet ambitionne d'atteindre. Ils sont en premier lieu d'ordre scientifique, mais doivent également intégrer les aspects plus opérationnels du projet en faveur des acteurs et du développement des territoires. Ils doivent exprimer la plus-value du projet par rapport aux connaissances existantes sur le sujet traité dans le projet.

Les principales questions et hypothèses de recherche (4.2) doivent être clairement formulées. Déclinaison des objectifs, les questions et hypothèses de recherche doivent permettre une compréhension des grands axes des travaux qui seront engagés, et testés dans les différents volets de recherche.

Pilier des principes des programmes PSDR, **l'interdisciplinarité (4.3)** est considérée comme un atout pour progresser dans la compréhension des situations locales et l'élaboration de connaissances nouvelles utiles à l'action, car à la combinaison de cadres théoriques et de méthodes scientifiques. Articulant différentes disciplines et/ou des sciences sociales et biotechniques, les travaux engagés doivent permettre des avancées transcendant les frontières des approches traditionnelles. Quand elle se justifie, la combinaison disciplinaire attendue dépasse la simple juxtaposition des disciplines au sein d'un même projet pour proposer des approches intégrées.

Les programmes de recherche PSDR sont ouverts à toutes **les méthodes scientifiques (4.4)**, qu'elles relèvent des approches qualitatives ou quantitatives, sans exclusive. L'enjeu d'un développement de travaux interdisciplinaires et partenariaux justifie des propositions méthodologiques créatives et innovantes. Les équipes exposeront les méthodes scientifiques qu'elles envisagent de mobiliser ou de

tester, en le justifiant au regard des objectifs de la recherche. L'usage de logiciels spécifiques ou de bases de données sera mentionné, le cas échéant.

Le consortium mentionnera également **les terrains (4.5)** sur lesquels il envisage d'effectuer ses recherches, justifiant à la fois le choix des territoires concernés et les échelles (le cas échéant leur articulation) en lien avec les questions de recherche, les méthodes mobilisées et les partenaires concernés.

La démarche partenariale (4.6) fait partie des principes fondamentaux des recherches menées dans le cadre de PSDR. Le postulat défendu considère l'implication des acteurs locaux dans toute la chaîne de déroulement du projet, de sa genèse à son évaluation, en passant par les phases de co-construction, de réalisation des travaux et de valorisation, comme un élément essentiel de l'originalité des recherches engagées et de leur adéquation innovante aux besoins des acteurs et aux enjeux territoriaux. Les projets proposés doivent donc faire la preuve de leur inscription dans cette logique et exposer les modalités de sa mise en œuvre, à la fois via les formes d'implication des acteurs et à travers l'influence de ces démarches partenariales sur l'originalité scientifique du projet.

L'ensemble des éléments exposés dans les points 4.1 à 4.6 doit concourir à la structuration d'une démarche scientifique originale tournée vers la production de résultats innovants. Ces résultats escomptés doivent être exposés aussi explicitement que possible à ce stade du projet, en mettant également en évidence **la valeur ajoutée scientifique des recherches menées (4.7)**.

5. Stratégie, plan de valorisation et de diffusion des résultats (3 pages max.)

En termes de partenariat avec les acteurs des territoires et d'aide la décision

La quatrième génération des programmes PSDR entend mettre l'accent sur la qualité et la cohérence des travaux de valorisation des résultats de la recherche, et la construction de dynamiques partenariales sur la durée des projets. Dans cette perspective, **les projets ont été allongés d'une année pour être portés à 48 mois, la dernière année devant être totalement dédiée aux activités de valorisation**. Cette structuration ne doit cependant pas conduire à négliger les démarches de valorisation et de transfert lors des premières années des projets, mais davantage les inscrire dans une logique de progression au fil des réalisations.

Afin de répondre aux préconisations formulées lors des évaluations de PSDR3, trois orientations majeures sont préconisées afin de renforcer l'impact des résultats de la recherche: 1) l'implication dès la conception des projets des partenaires professionnels, 2) la définition en amont du projet d'un plan de valorisation, 3) une réflexion sur l'impact et le caractère innovant du projet par rapport aux enjeux régionaux.

Il est demandé aux consortiums de penser le plan de valorisation et de diffusion des résultats comme un tout cohérent, répondant à une stratégie globale de valorisation. Les équipes doivent être attentives à l'identification des objectifs et des cibles de valorisation, à leur adéquation aux besoins et usages des acteurs concernés, à l'articulation des outils entre eux, et à leur élaboration progressive compte-tenu de la dynamique du projet. Les programmes PSDR précédents ont pu témoigner de la grande diversité des supports de valorisation envisageables (articles, ouvrages, guides et cahiers techniques, formations universitaires et professionnelles, journées d'information, jeux et outils de simulation, brevets, etc.). Les équipes distingueront clairement ce qui relève de la valorisation scientifique et de la valorisation partenariale.

En termes de contribution au développement régional et territorial

Les programmes PSDR ont dans leur intitulé même vocation à contribuer aux dynamiques de développement régional et territorial. Une réponse argumentée est donc attendue de la part des consortiums, permettant d'exposer les modalités de cette contribution. Différentes formes de contributions peuvent être envisagées, qu'elles soient issues de travaux en sciences biotechniques ou en sciences humaines et sociales. A titre d'exemple : identification et compréhension des dynamiques de développement régionaux et territoriaux, production d'outils d'analyse (bases de données, modèles de simulation, analyses qualitatives...) ou d'outils de pilotage et d'accompagnement, structuration et à l'organisation de collectifs d'acteurs, et au dialogue entre les parties prenantes, contribution à la conception ou à la mise en œuvre des politiques régionales, production et diffusion de référentiels, formation permanente ou initiale des acteurs locaux, etc. Dans une logique similaire à celle abordée par les PEI de l'Union européenne, les équipes sont invitées à une réflexion sur les modalités d'évaluation de l'effet d'entraînement induit par le projet chez les bénéficiaires finaux.

L'exposé de la stratégie de valorisation doit être structuré en deux temps : le **plan de valorisation scientifique et partenariale (5.1)**, qui décrit les opérations envisagées et leur articulation cohérente ; la réflexion plus stratégique sur **l'impact et caractère innovant du projet par rapport aux enjeux régionaux (5.2)**.

Références bibliographiques (recherche et valorisation) (25 max.)

Afin d'informer les évaluateurs sur le positionnement scientifique (méthodologique et analytique) du projet, il est demandé d'établir une liste de références bibliographiques de travaux académiques. Cette liste pourra comprendre également des références à des travaux de valorisation (guides, documents techniques, etc.). Un maximum de 25 références est attendu.

6. Description du travail par volets de recherche et de valorisation (10 pages max.)

Organisation générale du projet

L'organisation générale du projet sera brièvement décrite afin de donner lecture de la cohérence d'ensemble et de l'articulation logique des différentes phases de travail (volets de recherche et de valorisation), sans oublier le volet regroupant les tâches de management du projet.

Un schéma de synthèse fournira une interprétation visuelle de l'ensemble.

Diagramme de GANTT

Le diagramme de GANTT renseignera les évaluateurs sur la programmation du projet. Il mettra en évidence pour chaque volet de recherche/volet de valorisation, la répartition des activités du projet année par année, en soulignant les étapes clés : principales réunions et principaux livrables.

Volets de recherche et de valorisation

Chacun des volets de recherche (VR) devra faire l'objet d'une présentation d'une page maximum, en cohérence avec le schéma d'organisation et le diagramme de GANTT.

Seront renseignés : nom et numéro du VR ; date de début et de fin ; nom du partenaire responsable du VR et des partenaires impliqués ; objectifs du VR ; principales tâches ; liste des principaux livrables ; étapes clés et résultats attendus en quelques lignes.

Une présentation équivalente est attendue pour les volets de valorisation scientifique et partenariale du projet, ainsi que pour les activités de management.

Il est recommandé aux porteurs de projets d'éviter la trop forte multiplication du nombre de volets de recherche et de valorisation, qui généralement conduit à une forme d'émiettement des travaux et génère des coûts de coordination et des lourdeurs en matière de management.

7. Gouvernance du projet (1 page max.)

L'accord sur les dispositifs de gouvernance et les modalités de fonctionnement du projet entre les partenaires est une condition importante de la réussite des travaux. La définition des instances et des règles de pilotage et d'animation scientifique comme de valorisation permet de réduire les situations d'incertitude et les risques qui y sont associés. Ils constituent une base de commune, qui pourra s'ajuster en cours de projet autant que de besoin. Les équipes décriront notamment comment seront gérées les dimensions inter-organismes et le cas échéant interrégionale au sein du projet, sachant que les différences de cultures et de pratiques entre organismes, tout comme les décalages de calendrier et de modes de fonctionnement entre les régions peuvent constituer des éléments de fragilisation du projet.

On soulignera également les formes d'implication des partenaires prévues dans le projet, dans une logique convergente avec le principe de recherche en partenariat qui structure les programmes PSDR.

L'identification des risques et des problèmes potentiels pouvant apparaître en cours de projet, et les modalités envisagées pour lever ces difficultés pourront également être présentés.

III. Annexe budgétaire

Ce document financier a pour objectif d'exposer les demandes budgétaires et les coûts associés à la réalisation du projet. Il comprend trois types de tableaux à renseigner : le budget global, le plan de financement du projet, et le budget par équipe et acteur.

Les montants doivent être indiqués en euros hors taxe

1. Le budget global

Il présente une synthèse des montants demandés par chaque équipe et chaque partenaire acteur du projet, pour les différents postes de dépenses, ainsi que le montant de la contribution propre apportée par chaque membre du consortium

2. Le plan de financement du projet

Il comprend 4 tableaux complémentaires :

- Répartition des coûts et des demandes de financement par grand poste de dépenses et par région.
Le tableau vise à identifier, par grand poste de dépenses, les sommes demandées par le consortium à chacune des régions dans lesquelles il se déploie, ainsi que pour le projet dans son ensemble.
- Répartition des demandes de financement PSDR par année et par région
Le tableau établit la demande budgétaire, par région et par année, pour l'ensemble du projet
- Répartition des demandes de financement PSDR par bénéficiaire et par région

Le tableau regroupe les montants demandés, pour chaque équipe et chaque partenaire, aux différentes régions impliquées dans le projet.

- Autres sources de financement

Le tableau permet d'identifier les montants financiers complémentaires qui peuvent venir abonder une dépense liée au projet (ex : prise en charge des déplacements des partenaires dans le cadre d'un projet CASDAR ; investissement de matériel d'analyse utile au projet, etc.) ou fournir des sources de financement nécessaires (ex : demi-bourse de thèse, etc.)

3. Le budget par équipe et acteur du projet

Pour chaque membre du consortium (équipes de recherche et acteurs), le budget permet d'identifier, par grand poste de dépenses, le montant des aides demandées et celui des contributions propres

Le tableau II propose une synthèse des demandes financières par partenaire et par an, et appelle une brève description permettant de justifier les coûts et demandes de budget par poste de dépenses.

Eligibilité et justification des dépenses

Les règles d'éligibilité et de justification des dépenses doivent être scrupuleusement respectées. Elles diffèrent selon les organismes et les Conseils régionaux. Il n'est donc pas envisageable d'en établir une liste exhaustive dans les limites de ce document. Les responsables de projet sont donc invités à prendre contact avec les équipes d'animation régionale PSDR pour connaître les règles en vigueur dans leur région. Une note ou un cahier des charges sur les modalités de financement et l'éligibilité des dépenses est disponible dans chaque région sur le site PSDR régional.

Pour rappel, au niveau de l'INRA, le programme PSDR étant financé sur un dispositif AIP, les dépenses de salaire ne peuvent être prises en charge, à l'exception des indemnités de stages.